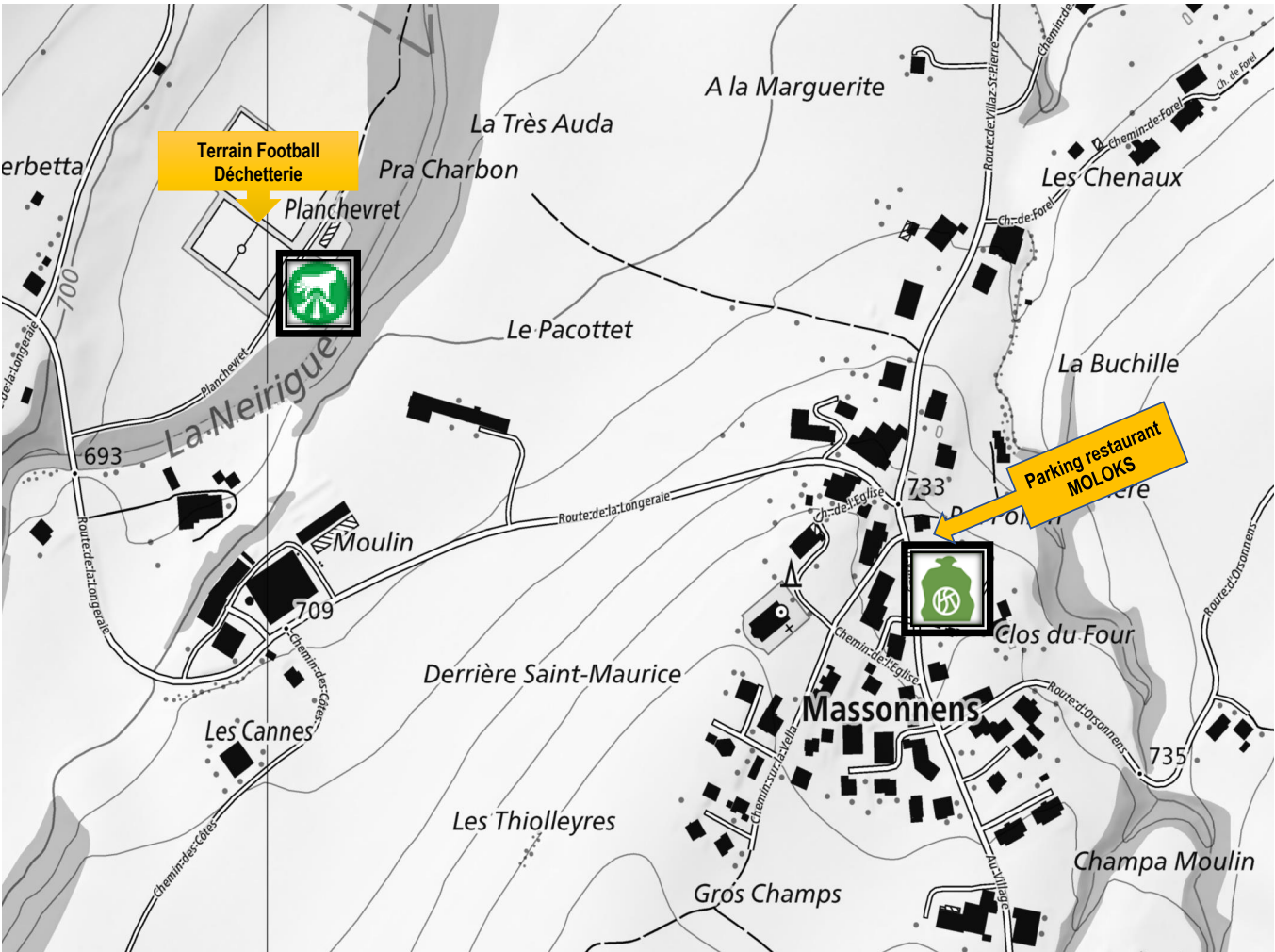




MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.





Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Mon réflexe TRI A LA SOURCE

Quand je fais mes achats...

- j'en profite pour **ramener au(X) magasin(s)** où je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc...
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économiques en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...)

Contact et infos

-
Commune de Massonnens
Au Village 8
1692 Massonnens
026 653 28 36
commune@massonnens.ch
www.massonnens.ch

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.

Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

Horaires

Horaires d'ouverture de la déchetterie:

si jeudi.....17h00 à 18h30
si samedi.....09h30 à 11h30

selon calendrier





2024

Calendrier

Massonnens

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel-An			1	Lundi de Pâques	
M 2	Lendemain de Nouvel-An			2		
M 3				3	1	
J 4	1			4	17 h - 18 h 30	2
V 5		2	1	5	3	
S 6	9 h 30 - 11 h 30	3	9 h 30 - 11 h 30	2	9 h 30 - 11 h 30	4
D 7		4	3	7	5	1
L 8		5	4	8	6	9 h 30 - 11 h 30
M 9		6	5	9	7	
M 10		7	6	10	8	
J 11		8	7	11	9	6
V 12		9	8	12	10	7
S 13	9 h 30 - 11 h 30	10	9 h 30 - 11 h 30	9	9 h 30 - 11 h 30	8
D 14		11	10	14	12	9
L 15		12	11	15	13	10
M 16		13	12	16	14	11
M 17		14	13	17	15	12
J 18		15	14	18	17 h - 18 h 30	13
V 19		16	15	19	17	14
S 20	9 h 30 - 11 h 30	17	9 h 30 - 11 h 30	16	9 h 30 - 11 h 30	15
D 21		18	17	21	19	16
L 22		19	18	22	20	17
M 23		20	19	23	21	18
M 24		21	20	24	22	19
J 25		22	21	25	23	20
V 26		23	22	26	24	17 h - 18 h 30
S 27	9 h 30 - 11 h 30	24	9 h 30 - 11 h 30	23	9 h 30 - 11 h 30	22
D 28		25	24	28	26	23
L 29		26	25	29	27	24
M 30		27	26	30	28	25
M 31		28	27		29	26
J		29	28		30	27
V			29		31	28
S			30	9 h 30 - 11 h 30		29
D			31			30
L						
M						



2024

Calendrier

Massonnens

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1						
M 2			1			
M 3			2			
J 4	17 h - 18 h 30	1 Fête nationale		3 17 h - 18 h 30		
V 5		2		4	1 Toussaint	
S 6		3 9 h 30 - 11 h 30		5	2	
D 7		4	1	6	3	1
L 8		5	2	7	4	2
M 9		6	3	8	5	3
M 10		7	4	9	6	4
J 11		8 17 h - 18 h 30	5 17 h - 18 h 30	10	7	5
V 12		9	6	11	8	6
S 13	9 h 30 - 11 h 30	10	7	12 9 h 30 - 11 h 30	9 9 h 30 - 11 h 30	7 9 h 30 - 11 h 30
D 14		11	8	13	10	8 Immaculée Conception
L 15		12	9	14	11	9
M 16		13	10	15	12	10
M 17		14	11	16	13	11
J 18	17 h - 18 h 30	15 Assomption	12	17 17 h - 18 h 30	14	12
V 19		16	13	18	15	13
S 20		17 9 h 30 - 11 h 30	14 9 h 30 - 11 h 30	19	16 9 h 30 - 11 h 30	14 9 h 30 - 11 h 30
D 21		18	15	20	17	15
L 22		19	16	21	18	16
M 23		20	17	22	19	17
M 24		21	18	23	20	18
J 25		22 17 h - 18 h 30	19 17 h - 18 h 30	24	21	19
V 26		23	20	25	22	20
S 27	9 h 30 - 11 h 30	24	21	26 9 h 30 - 11 h 30	23 9 h 30 - 11 h 30	21 9 h 30 - 11 h 30
D 28		25	22	27	24	22
L 29		26	23	28	25	23
M 30		27	24	29	26	24
M 31		28	25	30	27	25 Noël
J		29	26	31 17 h - 18 h 30	28	26 Saint-Etienne
V		30	27		29	27
S		31 9 h 30 - 11 h 30	28 9 h 30 - 11 h 30		30 9 h 30 - 11 h 30	28 9 h 30 - 11 h 30
D			29			29
L			30			30
M						31



Comment bien trier ?



Ordures ménagères – sacs officiels ou munis de la vignette communale
A déposer dans les moloks (place de parc du café) ou dans les conteneurs prévus à cet effet à la déchetterie.



Papier et carton
A déposer dans une benne prévue à cet effet.
ATTENTION : Les cartons seront aplatis et le papier ne sera pas attaché.



Aluminium et boîtes de conserve
A déposer dans la benne prévue à cet effet.
Exemples: boîte de conserve, barquettes, papier alu, canettes, emballages avec logo "Alu". Diminuer le volume des boîtes en les compressant.



Aérosols
A vider complètement et à déposer dans la benne à ferraille à la déchetterie.



Verre
A déposer dans les bennes prévues à cet effet. ATTENTION : uniquement bouteilles, bocaux, pots de yogourt (sans bouchon, sans capsule).



Verre plat
Le verre plat peut être mis dans la benne destinée aux déchets inertes.



PET
A déposer dans les sacs en plastique sous l'abri. Les bouteilles doivent être écrasées.
NON ADMIS : bouteille sans logo PET, bouteille d'huile.



Appareils électriques et électroniques
A déposer dans l'espace prévu à cet effet. ATTENTION : les appareils électriques et électroniques sont récupérés à la déchetterie de manière différenciée. Il est demandé de séparer le matériel électrique du matériel électronique.



Bois
A déposer dans la benne prévue à cet effet. Le bois, parquet, palettes, meuble (démonté et sans parties métalliques). ATTENTION : Pour les déchets dont le volume est supérieur à l'usage ménager, la pose d'une benne privée est requise.



Ferraille (objets métalliques)
A déposer dans une benne prévue à cet effet.
ATTENTION : il faut retirer toute partie en bois ou en plastique avant de le déposer.



Déchets encombrants combustibles
A déposer dans la benne prévue à cet effet à la déchetterie. ATTENTION : seuls les objets qui n'entrent pas dans un sac-poubelle officiel de 110 lt, sont admis. Le bois et le métal doivent être séparés et placés dans la benne correspondante.



Capsules Nespresso (aluminium)
A déposer dans le container à capsules. Uniquement les capsules de la marque Nespresso en aluminium.



Textiles et chaussures
Propres uniquement
A déposer dans des sacs fermés dans le container à habits.



Huiles minérales et végétales
A vider dans l'espace prévu à cet effet en veillant à bien séparer les huiles végétales (de cuisine) et minérales (moteur). ATTENTION : ne jamais jeter dans l'évier ou les WC, car elles peuvent boucher les canalisations.



Peintures
A déposer dans la benne prévue à cet effet à la déchetterie.



Piles et accumulateurs
A déposer directement à l'emplacement prévu à la déchetterie.
ATTENTION : de nombreux jouets, gadgets, contiennent des piles cachées. Retirez-les avant de les jeter.



Cartouches d'encre pour imprimantes
A déposer à l'emplacement prévu à cet effet à la déchetterie.



Batteries d'autos
Dans l'espace prévu à cet effet.
Les batterie automobiles doivent être remises au surveillant moyennant le règlement de la taxe au comptant.



Pneus
A donner au surveillant, moyennant le règlement de la taxe au comptant.
Les pneus sont également repris par les garagistes et les services Pneus.



Déchets inertes (petites quantités)
A déposer dans la benne prévue à cet effet. Uniquement pour les particuliers et les travaux de bricolage.
NON ADMIS : déchets de chantier.



Cendres de bois
A déposer avec les déchets inertes.



Tubes lumineux (néon) / LED
A déposer directement à l'emplacement prévu à la déchetterie, inclus les ampoules.
NON ADMIS : ampoules incandescentes à mettre avec les déchets ménagers.



Déchets spéciaux des ménages
ATTENTION : ils ne doivent en aucun cas être éliminés avec les ordures ménagères, ni déversés dans les canalisations ou posés dans la nature. Se référer à l'encadré ci-contre pour les filières d'élimination possibles.



Couche-culotte
Les couches-culottes ainsi que les protections d'incontinence seront conditionnées dans des sacs transparents et collectées **gratuitement** à la déchetterie.

Les types de déchets



Déchets compostables ménagers
A déposer dans une benne prévue à cet effet sur la place de parc du terrain de foot. Fruits, légumes, fleurs, plantes, épluchures, feuilles. ATTENTION : pas de déchets cuits, ni de viande, pas de plastiques ou autres emballages recyclables.



Gazon
A déposer dans une benne prévue à cet effet, en face de la déchetterie sur la place de parc du terrain de foot.



Déchets de jardin
A déposer dans une benne prévue à cet effet, en face de la déchetterie sur la place de parc du terrain de foot.
ATTENTION : les branches et autre déchets de tailles sont à déposer à l'emplacement des branches.



Litière de chat
A mettre dans les sacs poubelle.



Dépouilles d'animaux
Ils seront amenés aux centres collecteurs des déchets animaux SANIMA à La Joux : lu-sa de 13h30 à 15h30, gros bétails jusqu'à 15h ou Romont : lu-ve de 9h à 10h30, sa de 7h30 à 9h (cadavres d'animaux jusqu'à 250 kg).



Autres déchets plastiques
A éliminer dans les sacs officiels AIR PRO.

SACS-POUBELLE officiels

Les sacs **AIR PRO GLANE** uniquement doivent être déposés dans les conteneurs « MOLOK » prévus à cet effet au lieu-dit « Praz Pollon » (place de parc en face de l'auberge de l'Union).

- Fr. 2.00 pour le sac de 35 ltr. (rouleau de 10 sacs) = Fr. 20.00
- Fr. 3.20 pour le sac de 60 ltr. (rouleau de 10 sacs) = Fr. 32.00
- Fr. 4.80 pour le sac de 110 ltr.(rouleau de 5 sacs) = Fr. 24.00
- Fr. 19.60 pour les conteneurs de 600 ltr.
- Fr. 26.50 pour les conteneurs de 800 ltr.

TAXE ANNUELLE – Ordures ménagères

Conformément au règlement communal relatif à la gestion des déchets, une **taxe de base d'élimination des déchets** est perçue.

- Fr. 100.00 pour un ménage de 3 personnes et plus.
- Fr. 70.00 pour un ménage jusqu'à 2 personnes.
- Fr. 50.00 pour un ménage jusqu'à 2 personnes âgées de 70 ans et plus.
- Fr. 100.00 pour les industries et l'artisanat.

TAXE SUR LES DECHETS PARTICULIERS

- Fr. 6.00 / pce pour les batteries voiture.
- Fr. 10.00 / pce pour les batteries de camion.
- Fr. 6.00 / pce pour pneus de voiture.*
- Fr. 12.00 / pce pour pneus de camion.*
- Fr. 12.00 / pce pour pneus de tracteur.*

***Les pneus montés sur jantes sont à démonter.**

- Déchets encombrants exceptionnels - Fr. 25.00 / m3
Contacter le conseiller responsable
- Sagex / le polystyrène propre est également récupéré gratuitement à la déchetterie.

